

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 20 mars 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - Mme ERSCHENS (pouvoir M. CHEVALIER) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

Membres absents : M. HOUPERT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Zone d'Aménagement Concerté Clemenceau-Boudronnée - Cession d'une emprise foncière à la SNC Ibis Clemenceau

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La SNC Ibis Clemenceau a sollicité la Ville de Dijon pour lui céder une emprise foncière en volume de la Cité des Affaires dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté Clemenceau-Boudronnée, afin d'entreprendre l'extension du rez-de-chaussée de l'Hôtel Ibis, autorisée par arrêté de permis de construire n°021 231 16 R0133 du 28 décembre dernier. Le projet consiste en la construction d'une salle de restaurant, d'une terrasse et de locaux techniques.

L'assiette foncière du projet est actuellement aménagée en espaces verts et inclut en partie, une bande de terrain appartenant à la Ville dont elle n'a aucune utilité. Il est proposé de régulariser la situation foncière de cette emprise d'une superficie de 147 m², en cédant le volume 39000 (niveau 243,70 à 252,00) issu du volume 26000.

Cette cession interviendra moyennant le prix de 45 000 €HT, conforme à l'évaluation de France Domaine. Il est précisé que l'ensemble des frais relatifs à la modification de l'Etat Descriptif de Division en Volumes (EDDV) sera pris en charge par l'acquéreur.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - dans le cadre du projet d'extension de l'Hôtel Ibis, décider la cession par la Ville au profit de la SNC Ibis Clemenceau – 2, avenue de Marbotte 21000 Dijon, d'une emprise foncière d'une superficie de 147 m², correspondant au volume 39000 (niveau 243,70 à 252,00) de la Zone d'Aménagement Concerté Clemenceau-Boudronnée, moyennant le prix de 45 000 €HT ;

2 - dire que l'ensemble des frais relatifs à la modification de l'Etat Descriptif de Division en Volumes (EDDV) sera pris en charge par l'acquéreur ;

3 - dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ